

Cas Pratique usucapion

Par **adobiblio**, le 17/11/2012 à 21:23

Salut tout le monde, je viens d'arriver sur ce forum et je me posais une question au sujet de la prescription acquisitive !

En gros en 2007 M.X a acquis de Mme.Y par acte notarié un terrain planté d'arbres fruitiers . Alors qu'il visite le terrain un voisin lui indique que ce terrain lui appartient par usucapion et qu'il y a planté les arbres fruitiers en 1980. Que depuis il procède à leur entretien et à leur récolte et qu'il compte exercer une action pétitoire en revendication de ce bien.

Pour justifier cette action le voisin prétend détenir une lettre datée de 1975 par laquelle Mme.Y lui indiquait qu'elle abandonnait la jouissance du terrain pour le temps qu'il lui plairait.

Et là ou je m'embrouille c'est que je n'arrive pas à savoir qui est le possesseur et qui est le détenteur car j'ai peur de les confondre ?!

A votre avis dois-je aborder chacun de ces trois points: la détention précaire, la possession corpore alieno et l'interversion de titre ?

Voilà j'ai bossé toutes ces notions et je n'arrive pas à faire un choix, elles me semblent toutes importantes !

Merci d'avance pour votre aide !